



REPUBLIQUE FRANCAISE

Ampliations

Commissaire Délégué.....	1
APS.....	40
APS.....	.1
SAPS.....	1
SGPS.....	2
Directions.....	12
DL.....	2
Trésorerie PS.....	1
Maison de l'Habitat.....	1
JONC.....	1

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

N° 46- 2006/APS

Du 26 octobre 2006

DELIBERATION

relative à l'adhésion de la province Sud à l'association "Maison de l'Habitat"

Abrogée implicitement

Nota : Le statut « abrogée implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'avis de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2006, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 L'assemblée de la province Sud décide d'adhérer à l'association "La Maison de l'Habitat" dont le projet de statut est joint en annexe.

Article 2 La présente délibération sera transmise à monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Philippe GOMES

